

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| – Jacques BESSEAU | à | Sébastien ALLAIN (questions 1 à 5) |
| – Lezscynska MORNET | à | Frédérique BARTEAU (questions 10 à 29) |
| – Nathalie BRUNAUD-SEGUIN | à | Geneviève HOCQUARD (questions 26 à 29) |
| – Patricia LEJEUNE | à | Anne AUBIN-SICARD (questions 1 à 23) |
| – Marc RACAPÉ | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (questions 1 à 13) |
| – Anne-Cécile STAUB | à | Anne-Sophie FAGOT (questions 1 à 9) |
| – Anne-Sophie SARDAY | à | Malik ABDALLAH |
| – Sylvie CHARTIER | à | Joël SOULARD (questions 1 à 7) |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1	DÉVELOPPEMENT DE L'AÉRODROME DES AJONCS - DEMANDE DE SUBVENTION
---	--

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La Ville et l'Agglomération souhaitent développer l'aérodrome des Ajoncs.

Ce projet de développement se déroulera en plusieurs phases. La première concerne la suppression du seuil décalé afin d'allonger la piste d'environ 300 m et permettre ainsi l'accueil d'avions de capacité supérieure. Cette suppression entraîne le déplacement de la voie communale adjacente au bout de la piste sur la commune de la Ferrière et la nécessaire acquisition foncière pour réaliser ce nouveau tronçon.

Ce projet s'accompagne aussi de l'implantation de dispositifs permettant l'atterrissage tout temps, le développement d'équipements liés à ces nouveaux avions et aux nouvelles rotations (cuve, matériel de tractage), ainsi que de la réhabilitation des lieux d'accueil.

Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en œuvre du programme de développement et de solliciter les aides du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de Vendée.

J. SOULARD indique que son groupe votera favorablement pour ce dossier. Il note avec satisfaction la poursuite des investissements pour l'aérodrome qui permettent le développement de l'aviation d'affaires et ce depuis plusieurs années.

Il s'interroge toutefois sur le maintien du dédouanement, indispensable à la poursuite du développement de l'activité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'ouverture temporaire de la douane à l'espace Schengen sur sollicitation des entreprises et avec accord du Préfet. En tout état de cause, ce dispositif est maintenu et il est probable qu'il soit de plus en plus activé.

Il confirme l'ambition de la Ville quant à l'aérodrome et évoque le projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes en Loire-Atlantique qui, quelle que soit l'issue donnée à ce projet, aura des conséquences sur la fréquentation de la structure vendéenne, soit en accueil de passagers, soit en appui aux entreprises.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	DOSSIER DE SUBVENTION "DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL EN FAVEUR DES GRANDES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT" - PLAN DE FINANCEMENT - GROUPE SCOLAIRE PONT-BOILEAU
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le cadre de la Loi de Finances 2016, l'Etat a débloqué une enveloppe d'1,1 milliard d'euros à destination des communes et EPCI pour soutenir des projets de développement local (environnement, cohésion territoriale, accessibilité...).

Cette dotation budgétaire est composée d'un volet doté de 800 millions € accessibles à toutes les collectivités territoriales.

Suite à l'appel à manifestations d'intérêt diffusé le 29 janvier dernier, les services préfectoraux ont décidé de retenir la demande de cofinancement de 437 000 € pour la reconstruction du groupe scolaire Pont-Boileau en tant qu'"équipement public rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants".

Il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dotation de l'Etat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE EN 2007 A L'ASSOCIATION EVEA - RÉAMÉNAGEMENT DU PRÊT
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

En 2007, la Ville de La Roche-sur-Yon a accordé sa garantie à hauteur de 50 % à l'association EVEA (Espace Vendéen En Addictologie) pour un emprunt de 1 500 000 euros, contracté auprès de la Caisse d'Epargne. Afin de diminuer ses frais financiers, l'association souhaite réaménager cet emprunt auprès du Crédit Mutuel Océan. Le taux applicable à cet emprunt passerait de 3,78 % à 1,87 %. La Ville est donc sollicitée pour donner son accord quant à ce réaménagement et signer le contrat de prêt correspondant.

G. BATIOU insiste sur l'utilité de ce type d'association, facteur essentiel de la prévention en terme de confrontation des jeunes avec la drogue.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2017
----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ceux-ci sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Ainsi pour l'exercice 2017, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE sera de + 0,2 % (source INSEE).

Il est demandé au Conseil municipal de valider ces tarifs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	SOUTIEN A LA POLITIQUE DE RÉSERVE MILITAIRE - CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite développer une relation privilégiée avec le ministère de la Défense, ses représentants implantés sur le territoire communal et l'ensemble des agents signataires d'un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR). A ce titre, il est proposé de signer avec le ministère de la Défense une convention de soutien à la politique de la réserve militaire prévoyant notamment de faciliter la disponibilité et la réactivité des agents de la collectivité titulaires d'un engagement à servir dans la réserve.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'IMAGE D'UN SOMMELIER YONNAIS PRESTIGIEUX
----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir le parcours de Monsieur David BIRAUD, sommelier yonnais de haut niveau (né à La Roche-sur-Yon) du restaurant « Sur mesure par Thierry Marx » au Mandarin Oriental Paris, jouissant d'une notoriété sur le plan national et international.

Il est proposé au Conseil d'approuver la signature d'un contrat d'exploitation d'image et d'attribuer en contrepartie une contribution financière de 2 000 €.

J. SOULARD fait l'intervention suivante :

« A l'ordre du jour de ce soir, vous nous proposez deux délibérations portant sur des contrats d'exploitation d'image. Permettez-moi d'intervenir à la fois sur les deux, puisque nous n'aurons pas forcément le même avis.

Si, sur la deuxième délibération concernant Tom JOMBY, nous vous suivrons comme les années précédentes, celle concernant le sommelier David BIRAUD est d'une toute autre nature.

En effet, dans le cas de Tom JOMBY, il s'agit bien d'apporter une aide financière à un sportif yonnais de haut niveau pour lui permettre de mener à bien sa carrière. Le tennis est certes une source de revenus importante pour les meilleurs mondiaux, mais c'est beaucoup plus compliqué lorsque l'on est classé, comme Tom, 441^{ème} mondial. L'aide de la Ville, bien que modeste, peut lui permettre d'atteindre un niveau suffisant pour être autonome.

Pour le sommelier David BIRAUD, la démarche est complètement différente. Financièrement, il n'a certainement pas besoin du soutien de la Ville. Nous sommes bien dans une démarche de pure communication et permettez-nous de douter de l'impact de cette action sur la situation de la ville et sur le quotidien de ses habitants. Vous nous rappelez régulièrement les difficultés budgétaires que connaît la Ville, et des choix plus judicieux et plus utiles en termes de dépenses sont sûrement possibles à l'heure où vous avez baissé de 5 % les subventions aux associations.

En conséquence, le groupe des Elus socialistes et apparentés votera contre cette délibération. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

7	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la délégation de service public par voie de concession de service d'une durée de 4 ans pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile sur la ville de La Roche-sur-Yon : enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La présente délibération porte sur 3 avenants de marchés de travaux relatifs à l'opération construction de la maison de quartier Pont Morineau :

- Lot 3 : Charpente - Ossature bois, Entreprise VERON DIET
Montant initial : 50 457,59 € HT - Nouveau montant : 49 948,69 € HT.
- Lot 7 : Menuiseries Bardage Bois, Entreprise MENUIS EXPRESS
Montant initial : 210 000,00 € HT - Nouveau montant : 214 436,02 € HT.
- Lot 12 : Peinture, Entreprise SARL EVPR
Montant initial : 29 995,22 € HT - Nouveau montant : 28 275,22 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS DU PARVIS DES HALLES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Suite au lancement de la procédure négociée de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles, et au vu de l'attribution par la Commission d'appel d'offres, le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement représenté par LANCEREAU MEYNIEL, architecte mandataire, pour un montant de 999 165,86 € TTC.

J. SOULARD déclare :

« Cette délibération nous permet de faire un point sur le dossier des Halles, dossier sur lequel vous communiquez beaucoup, malgré le fait que nous n'en soyons qu'au choix des maîtrises d'œuvre. Vous avez fait la une de *Rochemag* avec des images du futur projet avant même que les architectes soient choisis. Il vous faudra expliquer ensuite à la population les nouvelles esquisses qui seront forcément différentes de celles que vous avez présentées, puisque les architectes vont travailler.

L'inquiétude que nous avons ce soir est d'un autre ordre. Vous nous avez présenté avec fierté le 12 novembre 2015 un projet pluriannuel d'investissement pour l'ensemble du mandat, et même un peu plus. Vous ne vous êtes d'ailleurs pas privés de faire remarquer que c'était une nouveauté par rapport à l'ancienne majorité et qu'avec vous les projets étaient clairs, précis et financés. Dans ce PPI, le projet des Halles est chiffré à 8 millions d'euros. Ce soir, vous nous proposez une délibération d'un montant de 8,14 millions d'euros concernant les bâtiments du parvis des Halles.

Lors du conseil du 8 décembre 2015, vous avez fait adopter une délibération d'un montant de 4 millions d'euros concernant les espaces publics autour des Halles (tout cela sans compter d'éventuelles interventions sur les réseaux). Dernièrement, dans un article du *Moniteur*, vous parliez d'un projet de 15,7 millions d'euros, soit plus que la rue Clemenceau, la place Napoléon et les animaux de la place réunis.

Nous n'en sommes qu'au début et vous savez comme nous que les budgets ont plutôt tendance à augmenter qu'à diminuer, dès lors qu'il s'agit de réhabilitation.

Pouvez-vous ce soir nous indiquer, Monsieur le Maire, ce que vous avez enlevé de votre PPI pour pouvoir financer ce projet des Halles, sachant que vous n'avez rien mentionné non plus pour Piobetta et qu'il apparaît assez compliqué d'envisager un parking public sans financement de la Ville ? Je ne vous parle même pas d'un éventuel transfert du Concorde.

Pouvez-vous ce soir tenir les Yonnais au courant de vos renoncements ? S'agit-il de la rénovation-extension du musée, de la création de l'espace napoléonien, de la restructuration du stade Ladoumègue ou bien du transfert de la bourse du travail ?

Vous vous êtes engagé dans un projet qui semble s'emballer et vous échapper. Certes, nous avons toujours été d'accord avec vous sur le fait que ce quartier méritait une réflexion et une intervention. Le travail sur les espaces publics est incontournable. Cependant, la démolition et la reconstruction des bâtiments du parvis le sont sûrement beaucoup moins.

Le travail sur les façades et sur la réfection des logements du quartier, à l'image de ce qui s'est fait pour le bâtiment abritant l'Office de tourisme, aurait sûrement eu beaucoup plus d'impact pour redonner de l'attrait à ce quartier. En conséquence, nous voterons contre cette délibération. »

M. ABDALLAH précise :

« Permettez-moi de vous préciser que le chiffre de 15 millions d'euros édité dans le *Moniteur* provient du *Moniteur*, il n'est pas de notre fait.

Concernant le budget, nous respectons les estimations que nous avons données. Je vous rappelle que nous avons stoppé l'ensemble des travaux de voirie qui étaient prévus dans le quartier. Les trois quarts des voiries auraient dû être refaites, mais nous avons décidé de réaliser les travaux en même temps que l'aménagement des 17 000 m² de voirie qui vont être refaits. Si l'on tient compte du fait que nous avons intégré le budget voirie de l'ensemble du quartier des Halles, les montants que nous avons estimés sont respectés.

S'agissant des façades et des commerces, je vous rappelle également que nous avons passé une délibération pour lancer la concertation avec une possible concession d'aménagement sur le quartier. Dans un premier temps, nous avons besoin d'une phase de concertation pour lancer une concession. Ensuite, il y aura une action forte en vue de l'achat, de l'aménagement, de la revente ou de la location, que ce soit de locaux commerciaux ou de logements. D'autre part, une réflexion est d'ores et déjà en cours sur l'amélioration des façades du quartier. Nous n'allons pas financer des travaux de façade en 2016, alors que les travaux vont commencer en 2017. C'est une politique qui se fera progressivement jusqu'en 2020. »

Monsieur le Maire ajoute :

« Cela correspond exactement au PPI. C'est le cumul des lignes du PPI qui donne ce résultat. Tout est conforme à ce qui est prévu. Il n'y a donc pas de dérapage par rapport au PPI qui n'est pas, je vous le rappelle, un acte signé définitivement, mais qui est appelé à évoluer. Des lignes diminueront sans doute tandis que d'autres augmenteront. C'est revalorisé tous les ans. C'est l'outil qui manquait jusqu'à présent et qui permet d'adapter la programmation au fur et à mesure du mandat.

Ne vous inquiétez pas, nous observons rigoureusement ce qui est prévu. Nous prévoyons un espace pour les commerçants, ce qui nous permet de les repositionner au cœur de leur activité. Toutefois, je l'ai souvent dit, nous pouvons regretter le manque de qualité des matériaux utilisés sur cette place. C'est dramatique et il me semble que nous allons le payer très cher dans les années à venir. Nous le savons et nous provisionnerons en conséquence.

Ce projet me passionne tout autant que les Yonnais. Il fait l'objet d'une réelle attente. C'est un très beau projet que je vous demande d'approuver ce soir. »

G. BATIOU indique qu'il reste en questionnement sur le futur schéma d'ensemble du quartier. Selon lui, la structuration entre la place Napoléon et le quartier des Halles ne va pas permettre de renouer le centre ville entre la rue Clemenceau et le quartier des Halles.

Monsieur le Maire précise :

« Nous avons demandé aux architectes de penser à ce lien entre le quartier Clemenceau, le quartier des Halles, la place Napoléon, le futur espace Piobetta et le futur îlot de la Poste qui aura besoin d'être retravaillé. Oui, Monsieur BATIOU, c'est bien un souci que nous avons, celui de donner une cohérence pour assurer une cohésion au niveau de la ville. Vous avez raison de le rappeler ; c'est l'un des enjeux majeurs de la restructuration du quartier. Vous le constaterez sur les esquisses qui vous seront présentées dans un avenir proche. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

8 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

10	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - APPROBATION DU SCÉNARIO
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Depuis quelques années, le centre du Bourg-sous-La Roche souffre d'une baisse d'attractivité. L'objectif principal est de réaffirmer la polarité commerciale du centre du Bourg-sous-La Roche en requalifiant à la fois les espaces publics, en recréant de nouvelles cellules commerciales ainsi que de nouveaux logements.

Il est proposé au Conseil de valider le scénario d'aménagement retenu qui va préparer les maîtrises d'œuvre à venir.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

11	ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRÈS DE MONSIEUR MARSAT DENIS - RUE DE LA SUIFFERIE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La Ville a sollicité Monsieur MARSAT afin de rectifier l'alignement rue de la Suifferie et ainsi intégrer dans le domaine public une emprise foncière de 21 m², correspondant au trottoir, à prélever sur la parcelle CE 303 appartenant à ce dernier.

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition à titre gracieux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ERDF RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE HAUTE ET BASSE TENSION - 71 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ERDF relative à l'installation d'un poste électrique haute et basse tension sur la parcelle AL 682, 71 boulevard Aristide Briand (Pôle culturel).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON RELATIVES A LA MISE EN PLACE DE LANTERNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LES MURS DES HABITATIONS OU FACADES DES IMMEUBLES DONNANT SUR LA VOIE PUBLIQUE - QUARTIER DES HALLES
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude au profit de la commune de La Roche-sur-Yon relatives à la mise en place de lanternes d'éclairage public et le câblage nécessaire

encastré ou posé en applique sur les murs des habitations ou façades des immeubles donnant sur la voie publique, quartier des Halles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	MODIFICATION DE DOMANIALITÉ - LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE PARKING - PLACE DES JAULNIÈRES
-----------	---

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Le Conseil municipal est appelé à approuver le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement d'une portion (580 m² environ) du parking de la Place des Jaulnières en vue de sa cession à Madame ROBERT pour la réalisation d'une pharmacie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	DÉNOMINATIONS DES VOIES ET ESPACES PUBLICS
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 14 mars 2016, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes :

1) ZAC de la Marronnière : dénomination des îlots 1, 2 et 3 « O fil de l'O »

- impasse de la Genette (mammifère)
- impasse de la Cordulie (libellule)
- impasse du Chevaine (poisson)
- impasse de la Salamandre (batracien)
- impasse du Milan noir (oiseau)

2) Square Jean MOULIN, quartier des Forges.

3) Dénominations de voies :

- Voie perpendiculaire à la route de Dompierre (D37) dans le prolongement de la rue Charles Bourseul (ZA Bell) : « Rue du Petit Patis ».
- Hameau de la Noue de St André, route de Venansault, impasse desservant 14 lots individuels en cours de construction : « Impasse de LA NOE ».
- Zone Acti Sud : « Rue des Initiatives ».
- Voie menant de la zone d'activité Belle Place au lieu-dit « Le Fougeré » en parallèle de la route de Saint-Florent-des-Bois (D746) : « Chemin de Fougeré au Bourg ».
- Quartier Pentagone/Sacré Cœur, placette située rue Guynemer à l'angle de la rue Lorieau : « Place du Four à chaux ».
- Association les Voisins Terre Pelle : voie d'accès au lotissement reliant la route de la Maronnière au lieu-dit « La Noue du Bourg » : « Route de la Noue du Bourg ».
- Future voie du projet d'aménager sur le secteur CHS Mazurelle : « rue Joseph Bouet ».

F. BESSON renouvelle sa suggestion faite en commission de dénomination des voies et espaces publics de rendre hommage à Marcel GUINTARD dans les lieux où il a œuvré et où il est né, à Saint-André d'Ornay.

F. BOUET indique que cette proposition a été retenue et sera effective pour le nouveau lotissement à Saint-André.

A. CHARRIEAU s'interroge sur le nom retenu pour la « rue des Initiatives », située à proximité de Pôle Emploi.

F. BOUET confirme que ce choix a été effectué parmi trois noms, les deux délaissés n'ont pas retenu l'intérêt de la commission.

Monsieur le Maire ajoute que le secteur, dédié aux entreprises, donc à l'emploi, se prête judicieusement à cette appellation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE SUR LA COMMUNE DE LA FERRIÈRE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA SAS CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DU GRAND OUEST
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

L'entreprise Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO) a déposé un dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu dit La Gilbretière, sur la commune de La Ferrière.

Cette procédure est soumise à enquête publique du 17 mai au 15 juin 2016.

L'avis motivé de la Ville de La Roche-sur-Yon est sollicité sur ce dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sous réserve du respect de diverses prescriptions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	ADHÉSION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS
-----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

En vue de participer au concours national des Villes et Villages Fleuris, il est proposé d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, association Loi 1901, pour une cotisation annuelle de 800 €. L'adhésion à cet organisme permettra à la collectivité d'avoir accès au site internet de cette association et de disposer d'outils liés à la labellisation, à l'accompagnement de la démarche et à la communication de cette action.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU CENTRE D'ANIMATION JEAN YOLE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La 5^{ème} édition du Festival de rue Méli-Mel'Arts s'inscrivant pleinement dans la volonté de la municipalité de participer aux actions valorisant l'image et le dynamisme de ce quartier prioritaire, il est proposé d'attribuer au bénéfice de l'Association du Centre d'Animation Jean Yole (ACAJY) une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

C. FOUNINI indique un vote favorable de son groupe sur ce dossier. Elle revient toutefois sur une interrogation : le festival « Méli-Mél'Arts » a eu lieu, les années précédentes, aux mêmes dates que les temps forts du festival « Météores ». Cela se reproduira-t-il cette année encore ?

S. ALLAIN répond que cette question est actuellement à l'étude et la réponse sera connue prochainement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DES PYRAMIDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

L'Association pour la gestion de la Maison de Quartier des Pyramides s'est engagée dans la préparation d'un double anniversaire : les 40 ans de la maison de quartier et les 50 ans du quartier. Pour ce faire, elle a décidé d'organiser une succession d'événements qui se dérouleront de mai à septembre 2016. Ce travail de mémoire et les festivités qui suivront ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels entre les habitants du territoire.

Au vu de l'impact de cette manifestation qui contribue au dynamisme du quartier, il est proposé d'attribuer au bénéfice de l'association pour la gestion de la Maison de Quartier des Pyramides une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € afin de participer à la projection monumentale de photos du quartier, des habitants du quartier, des actions de la maison de quartier et des 20 ans de la compagnie de danse S'Poart (événement populaire couplé avec le spectacle de Colors), le samedi 11 juin 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A L'ASSOCIATION DE QUARTIER DU PONT MORINEAU
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Dans le cadre du projet de la nouvelle Maison de Quartier du Pont Morineau (2,68 millions d'euros), dont la livraison est prévue pour juillet 2016, une prévision budgétaire de 60 000 euros pour l'acquisition de mobiliers a été faite dans le cadre du Budget Primitif.

Le montant global de l'enveloppe destinée à équiper la nouvelle maison de quartier est de 100 000 euros, financé à 40 % par la CAF, si l'achat se fait par l'association de quartier du Pont Morineau. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 60 000 euros à cette association.

C. FOUNINI interroge sur la dénomination de la maison de quartier du Pont Morineau.

J. BESSEAU indique que l'association réfléchit à la future appellation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	CONVENTION 2016-2017 DE PARTENARIAT ERDF – VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON POUR L'EMBELLEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

En aménageant et décorant les transformateurs ERDF en milieu urbain, il s'agit pour la Ville de La Roche-sur-Yon et ERDF Direction Territoriale Vendée :

- d'améliorer le cadre de vie des riverains et des habitants ;
- de lutter contre les incivilités (tags & graffitis disgracieux) en recourant à une expression artistique de qualité.

Le coût total de 4 postes décorés est estimé à environ 4 000 € (2 000 € maximum pour chacune des parties).

Il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat fixant les obligations des parties.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	FESTIVAL R.POP DE LA ROCHE-SUR-YON - CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET DIFFÉRENTES ENTREPRISES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

La Ville de La Roche-sur-Yon affirme son engagement en faveur de la culture. Afin de mener à bien ces ambitions, la municipalité a souhaité organiser cet été un nouveau festival gratuit « Le Festival R.POP » célébrant la musique et permettant de réunir un large public dans un cadre et un esprit convivial.

Il est proposé de conclure des conventions de parrainage avec les entreprises suivantes :

- CREDIT AGRICOLE, qui apportera un soutien financier pour une durée de 3 ans (9 000 euros pour 2016, 11 000 euros pour 2017, 13 000 euros pour 2018) ;
- CENTRE LECLERC SAS SODIROCHE qui apportera un soutien de 9 600 euros pour 2016.

M. CHANTECAILLE déclare :

« Cette délibération porte sur des conventions de parrainage pour un nouveau festival, le Festival R.Pop. Nous la voterons, mais, au nom de mon groupe, je souhaiterais rendre hommage au Café de l'été et au travail de Jean-François LE GARREC qui a permis à de très nombreux Yonnais et bien au-delà de passer de très belles soirées d'été pendant 25 ans.

Par la richesse et la variété de leurs programmations, ces soirées ont constitué de véritables voyages musicaux à travers le monde comme à travers des styles de musique très variés, nous permettant dans une même saison d'entendre du jazz, de la musique classique, des noms confirmés de la chanson et de nouveaux talents.

Toutefois, en dehors de cette programmation si riche, la réussite du Café de l'été a tenu aussi à la configuration d'un lieu convivial et accessible à tous. Cette accessibilité passait bien entendu par la gratuité et par la volonté d'accueillir tous les spectateurs, en offrant des places assises tout en permettant à ceux qui le souhaitent de rester debout. Je suis heureuse de voir que le nouveau festival reste gratuit, malgré des préventions entendues dans ce Conseil à l'égard de la gratuité.

En souhaitant que cet esprit ouvert et accessible à tous du Café de l'été perdure, nous souhaitons bon vent au nouveau festival. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	FESTIVAL R.POP 2016 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LES CAFÉS DU CENTRE VILLE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite programmer des concerts dans certains cafés du centre ville dans le cadre du Festival R.POP 2016.

Les cafés concernés sont :

- La Station
- Le Bar des Artistes
- La Brasserie de la Poste

Il est proposé au Conseil de conclure des conventions de partenariat culturel avec ces établissements.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LE BOUT DU TUNNEL DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "VUES EN VILLE 2016"
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

La Ville de La Roche-sur-Yon organise l'exposition « Vues en ville 2016 invite Julien Coquentin », qui aura lieu du vendredi 8 juillet au samedi 1er octobre 2016. Dans le cadre de la série photographique "Draw me a wall", qui sera exposée sur la Place Napoléon, le photographe Julien Coquentin a souhaité créer des photographies à La Roche-sur-Yon avec la participation d'adhérents de

l'association Le Bout du Tunnel.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre l'Association et la Ville de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
-----------	---

Rapporteur : Madame Frédérique Barteau

Des conventions d'objectifs sont signées entre la Ville et des associations culturelles afin de définir les modalités de leur partenariat.

Il est proposé de renouveler, pour une durée de 3 ans, les conventions d'objectifs avec les associations "Transversale" et "Jeunesse Musicale de France".

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES CLUBS SPORTIFS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

La collectivité a décidé de soutenir deux clubs qui participent pleinement au rayonnement du territoire, par leurs performances, par leur capacité à mobiliser à chaque rencontre sportive à domicile un public nombreux et fidélisé (patinoire Arago et salle omnisports).

Ces subventions sont également destinées à conforter les finances de ces deux clubs pour aborder la saison suivante avec tous les atouts d'une nouvelle ambition.

Il est proposé au Conseil d'attribuer :

- 40 000 € au Hockey Glace Yonnais (HOGLY) qui renouvelle son engagement en D1 au terme d'une saison 2015-2016 qui aura permis de confirmer un projet sportif ambitieux pour le club et pour le territoire.
- 50 000 € à La Roche Vendée Basket (RVBC) qui s'engage à nouveau en N1 féminine, « porte » du plus haut niveau (Ligue) auquel le club ambitionne d'accéder pour la saison 2017-2018.

J. SOULARD fait l'intervention suivante :

« Je ne mets pas en cause la valeur de ces deux clubs qui ont fait des saisons remarquables. Un club est en haut de tableau et l'autre en bas de tableau, mais ils ont réussi à se maintenir. Cependant, je souhaiterais faire quelques remarques.

Nous nous interrogeons, car nous sommes de nouveau sur des subventions exceptionnelles qui ne sont pas liées à des montées, mais plutôt à des maintiens et de surcroît à des situations financières fragiles. Il faut bien savoir que si nous accordons une subvention exceptionnelle pour présenter le dossier à la DNCG, nous devons nous préparer à ce que la subvention normale pour la saison prochaine soit augmentée de 50 000 euros dans un cas et de 40 000 euros dans l'autre.

Il aurait été intéressant de faire figurer dans la délibération que nous serons obligés d'augmenter la subvention de ces deux clubs si nous voulons continuer dans ce sens. Quand on baisse les subventions de 5 %, on le fait pour tout le monde, sans aucune exception, et ce n'est pas le cas. Je ne dis pas qu'il aurait fallu absolument baisser toutes les subventions de 5 %, simplement je regrette que vous annonciez fièrement que les subventions de tous les clubs baissent de 5 % et qu'il n'y a pas d'inégalité. Il faut assumer les choix qui sont faits. »

S. ALLAIN lui répond :

« Permettez-moi de souligner que l'attribution de ces subventions reste exceptionnelle, puisqu'elles dépendent des résultats de la saison prochaine. Si, dans la continuité, l'objectif pour le basket est une montée en ligue 1, ce n'est pas 50 000 euros qu'il faudra, mais certainement plus.

Concernant le hockey sur glace, nous sommes dans une dynamique exceptionnelle, parce que c'est la première année que le club accède en D1 et que nous n'avons pas forcément de visibilité sur ce niveau. D'autre part, nous avons besoin de connaître les joueurs, parce qu'ils sont souvent étrangers et qu'il faut les accompagner financièrement. Tout cela s'analyse au cours de la saison.

C'est pour cela que nous avons décidé de travailler régulièrement avec les clubs et de les rencontrer trois à quatre fois dans l'année pour étudier avec eux les différentes problématiques qu'ils rencontrent, tout en sachant que tout cela reste fluctuant, puisque ce sont des clubs qui peuvent accéder soit à des *play-off* soit à des *play-down*. Il est difficile d'avoir une vision à un ou deux ans et c'est la raison pour laquelle il faut les suivre au quotidien. Toutefois, nous avons été très précis avec eux. Nous leur avons expliqué clairement que nous étions dans une situation exceptionnelle et que, sans faire de l'ingérence, nous allions travailler sur leur budget et les accompagner sur leurs dépenses.

Si je reprends les précédentes années, entre 2008 et 2013, vous avez attribué 250 000 euros de subventions exceptionnelles. Cela veut bien dire aussi qu'il y avait des besoins au quotidien et je pense qu'il faut s'adapter en fonction de chaque péripétie des clubs et en fonction de chaque saison. »

A. CHARRIEAU réagit à son tour :

« Nous avons des clubs qui représentent bien la ville de La Roche-sur-Yon et qui attirent un très nombreux public. Pour autant, il existe une difficulté au niveau de l'équilibre financier. Je me souviens que nous avons soutenu la Société hippique yonnaise l'année dernière qui connaissait des difficultés financières. Nous en sommes donc à trois et ce ne sont certainement pas les seuls. Aussi, ne serait-il pas plus pertinent de soutenir le sport de haut niveau et de l'aider se maintenir au plus haut niveau, avec des financements croisés pour qu'ils continuent à se positionner ? A ce rythme, nous ne pourrions pas apporter notre soutien financier bien longtemps.

A ce sujet, quel type de contrôle la collectivité exerce-t-elle sur l'utilisation de ces fonds et comment se fait le suivi ? Il y a un an, on nous avait dit qu'il y aurait un contrôle sur la Société hippique yonnaise. »

G. BATIOU ajoute :

« Je souhaiterais prolonger cette question, parce que je suis toujours gêné avec ce genre de situation. Un club se met en déficit et nous l'aidons. Cela ne me paraît pas être une logique comptable. Ensuite, et je développerai mes propos lors de la délibération sur les Jeux olympiques, je ne suis pas ennemi d'aller voir un match sur un stade, mais je me demande jusqu'où nous devons aller pour la notoriété d'une ville, parce que ces budgets concernent avant tout l'achat de joueurs et de joueuses étrangers et étrangères. Dans quelle politique mettons-nous les pieds ? Je suis toujours très gêné avec cela. Je ne vois pas très bien à quoi cela correspond. »

Monsieur le Maire déclare :

« Il faut, sans doute, si vous me le permettez, prendre les choses d'un peu plus haut. Sébastien ALLAIN disait que ces deux clubs ont des écoles de formation exceptionnelles. Pour avoir une école de formation exceptionnelle, il faut qu'il y ait un haut niveau qui tende vers l'excellence. En sport, il faut tendre vers l'excellence, sinon ce n'est plus de la compétition. Dans la compétition sportive, il faut aller vers l'excellence. Quant à l'achat de joueurs étrangers, vous savez comme moi que des joueurs français sont achetés à l'étranger.

Sur le fait d'aider les clubs en fin de saison, parce qu'ils ont des difficultés à boucler leur budget, autant vous dire que cela m'agace prodigieusement. D'ailleurs, j'ai signifié aux deux présidents qui nous ont contactés à ce sujet que ce serait la dernière fois que nous intervenions et qu'ils devraient trouver des moyens par eux-mêmes s'ils n'étaient pas capables d'équilibrer leur budget pour l'année suivante. En outre, ils devront définir clairement leurs ambitions en début d'année, ce en quoi je rejoins les propos de Joël SOULARD, pour ne pas y revenir en cours de jeu. Cela ne se fait pas et c'est à l'opposé de la philosophie que nous voulons appliquer aux clubs.

Ensuite, sur le contrôle des clubs, nous n'avons pas à nous ingérer dans la comptabilité des clubs. Toutefois, pour ceux qui reçoivent une participation financière particulièrement importante de la Ville, j'ai demandé au Directeur général des services, Michel VIAULT, que le service de contrôle de gestion que nous avons mis en place depuis quelque temps, porte un œil averti sur la comptabilité des clubs. D'ailleurs, ils en sont demandeurs, car c'est une garantie pour eux.

Vous avez tous lu dans la presse ces jours-ci les aventures ou les mésaventures des clubs de Luçon. Luçon a perdu son club de basket et son club de football ne sera vraisemblablement plus en National l'année prochaine. On ne peut pas continuer à gérer des déficits qui vont de 250 000 à 400 000 euros en espérant que la municipalité dans sa magnanimité puisse plonger dans sa poche profonde pour éponger les déficits des clubs. Ce n'est pas possible. Vous comprendrez aussi que c'est encore moins possible quand on demande à La Roche-sur-Yon de venir en aide à un club de Luçon et vous comprendrez pourquoi je n'ai pas souhaité donner suite à la proposition du club de Luçon de venir jouer au stade Desgrange.

Il est temps que l'on reprenne nos esprits et que les clubs sportifs aient de bons résultats et une gestion saine tout en gardant la tête sur les épaules. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Anita CHARRIEAU, Monsieur Thierry De La Croix

Ne prend pas part au vote : Madame Béatrice Bichon Bellamy

27	CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'IMAGE D'UN SPORTIF - AVENANT N° 1
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Dominique Guillet

La Ville souhaite confirmer, comme prévu en 2015, le renouvellement de la contribution financière pour un an dans le cadre du contrat d'exploitation de l'image du sportif Tom JOMBY. Un avenant est proposé pour formaliser cet engagement contractuel qui fixe une contribution financière de 2 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	DEMANDE D'AGRÉMENT AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Le service civique permet à des jeunes âgés de 18 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois au sein d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite continuer à permettre des expériences d'engagement volontaire dans les services municipaux, communautaires et dans les services du Centre Communal d'Action Sociale.

La poursuite du dispositif nécessite l'obtention d'un nouvel agrément auprès de l'Agence du Service Civique pour la période 2017-2020.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de cet organisme.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE L'ÉTÉ 2024
-----------	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Sur proposition de l'AMF, il est demandé au Conseil d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

G. BATIOT fait la déclaration suivante :

« Vous proposez une motion de soutien à la candidature de Paris pour les JO. Dans un tel dossier, on parle souvent d'emplois, d'infrastructures, d'augmentation de la pratique sportive, de l'image renvoyée et même d'une belle fête populaire et fraternelle où le petit sportif pauvre et méritant rencontre la star internationale.

Nous ne sommes pas insensibles à cela. On peut suivre avec plaisir une belle course, un match serré, un joli concours et même avoir parfois des élans irrationnels pour des gens bien de chez nous et je

fréquente moi-même volontiers les stades et les salles, mais vous conviendrez avec moi que dans le cadre des JO, nous sommes bien au-delà de ça.

Les budgets annoncés sont systématiquement dépassés. Londres a commencé à 4,8 milliards d'euros pour arriver au final à plus de 11 milliards d'euros. Paris commence à 6,2 milliards d'euros, pour combien au final ?

Aux profits colossaux des multinationales qui bénéficient d'exonérations fiscales dans le cadre de grands événements sportifs, cette logique financière, bien loin de l'olympisme, corrompt les instances sportives mondiales. Il suffit de voir encore tout récemment ce qui s'est passé avec le football.

Comment soutenir un Comité international olympique complètement muet sur les droits humains à Pékin, caution d'un désastre environnemental à Sotchi lors des JO d'hiver et accélérateur de la crise en Grèce qui rembourse encore aujourd'hui ses JO de 2004 qui ont coûté 20 milliards d'euros ? Vous partagerez mon avis : ils auraient été mieux placés ailleurs.

Les retombées économiques sont toujours un fantasme et ne sont pas à la hauteur de celles qui sont espérées et sont consacrées à des grands projets qui oublient la proximité.

Ne pourrait-on pas abandonner le spectaculaire au profit du tissu social ? De telles sommes bien réparties sur le territoire pourraient créer beaucoup plus d'emplois et permettre aux citoyens de devenir acteurs dans leur cité, y compris en faisant du sport.

Sommes-nous vraiment victimes d'illusions olympiques ? On n'est pas obligé de se réjouir à la vision de notre capitale envahie par des sponsors de toutes sortes et livrée aux marchands du temple et aux forces de l'ordre réunis, alors que l'accès aux spectacles est limité pour l'immense majorité de la population et qu'ils sont placés sous l'œil de milliers de caméras de télévision et de surveillance.

Enfin, quelle image et quel modèle veut-on promouvoir, avec quelles références pour les jeunes ? On parle dans les délibérations de valeurs sportives, éducatives et citoyennes, mais est-ce bien le cas ?

Je vous donne deux exemples. Il y a une émission ce soir sur Arte sur le dopage dans le sport et un dossier d'*Alternatives économiques* ce mois-ci sur les conditions du financement de l'Euro. Sur le dopage, 10 sportifs au monde ont couru le 100 m en moins de 9,9 secondes. Combien ont été contrôlés positifs ensuite ? 9 ! 9 sur 10 ! Quelle image renvoie-t-on ? Celle du sport santé ? Celle du sport équité ? Sur l'alternative économique, un contrat de sponsors pour certains sportifs de 25 millions d'euros annuels permettrait de payer 20 000 ouvriers asiatiques au salaire vital local. Ce sont eux qui fabriquent les crampons, les maillots et les ballons.

Devant de telles questions et doutes, le minimum est de s'abstenir de tout soutien. »

J. SOULARD déclare :

« Je voulais intervenir sur cette délibération, car le groupe Socialistes et apparentés, à l'opposé du groupe de Guy BATIOU, apportera son soutien à cette délibération, comme nous l'aurions fait si nous avions été dans la majorité.

J'ai eu la chance de me déplacer aux Jeux olympiques de Londres et particulièrement aux Jeux paralympiques, puis de me déplacer à Londres trois ans après les JO et je peux dire que, si l'investissement est bien fait, c'est un réel plus en termes d'aménagement du territoire pour une ville et pour un pays.

Malgré la médiatisation autour des Jeux olympiques et même si certains sportifs sont trop largement payés pour leur participation, les Jeux olympiques sont peut-être le seul espace, encore, où l'éthique et les valeurs sportives sont respectées. Pour avoir rencontré les athlètes des Pays de la Loire susceptibles d'aller à Rio et pour m'être intéressé à leur situation personnelle, je sais que la majorité des sportifs sélectionnés pour les Jeux olympiques ne gagnent rien. Le meilleur skipper mondial qui vient des Pays de la Loire est 350 jours sur 365 en mer, il n'a ni travail ni revenu. Il est un peu aidé par sa fédération, mais les petites fédérations n'ont pas toujours les moyens d'aider les sportifs. Ce sont des gens qui font cela pour le sport, pour la qualité du sport. Le groupe votera pour cette délibération, malgré les dérives. »

Monsieur le Maire conclut :

« Je suis d'accord avec Joël sur le fait que je ne vois pas comment la Préfecture de la Vendée et La Roche-sur-Yon pourraient ne pas accompagner ce projet. Nous n'accueillerons pas d'épreuves olympiques sur nos sites, mais il me semble important qu'une ville qui compte 15 000 licenciés en sport et qu'une agglomération qui en compte 27 000 accompagnent un projet tel que celui-ci. N'oublions pas que le chemin est encore long, puisque les Jeux olympiques ne seront attribués que l'été prochain. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy BATIOU, Madame Françoise BESSON

Monsieur le Maire fait lecture des questions orales présentées par les groupes « Elus socialistes et apparentés » et EELV (Europe Ecologie Les Verts).

1. Question orale posée par les Elus Socialistes et Apparentés pour le Conseil municipal du 7 juin 2016

« Le 24 juin 2015, avec la disparition d'Alain SABAUD, la ville de La Roche-sur-Yon perdait une figure majeure de son histoire culturelle.

Par son engagement continu et sa passion généreuse et communicative, ce sont en effet des générations de Yonnais qui ont pu bénéficier de son action comme spectateurs, acteurs ou élèves.

Grâce à lui, rires, pleurs et applaudissements ont résonné dans ce théâtre qu'il aimait faire visiter lors des journées du patrimoine de manière théâtralisée, bien entendu.

Depuis bientôt un an, les voix sont nombreuses à vous demander, Monsieur le Maire, d'accepter de donner son nom à notre théâtre qu'il a fait vivre.

Vous aviez demandé et c'était légitime d'avoir le temps pour y réfléchir, pourriez-vous nous répondre aujourd'hui, précisément à cette question ? »

Réponse - Question orale posée par les Elus Socialistes et Apparentés

Monsieur le Maire :

« Monsieur SABAUD a marqué son époque et nous sommes conscients et sensibles à votre demande. Pour le moment, nous réfléchissons à un lieu qui pourrait porter son nom, pourquoi pas le théâtre.

Il est nécessaire, en ce genre de choses, de laisser au temps le temps d'apaiser les âmes pour choisir sereinement un lieu digne de porter le nom d'Alain SABAUD.

La commission chargée de nommer les espaces publics yonnais est en charge de cette demande forte et justifiée. Laissons-les travailler sereinement. ».

2. Question orale du groupe EELV pour le Conseil municipal du 7 juin 2016

« Monsieur le Maire, dans le numéro de Rochemag du mois de mai, vous vous êtes à juste titre félicité des résultats remarquables du cinéma Le Concorde et vous avez déclaré que ce dernier a bien toute sa place dans le projet du pôle Piobetta.

Une nouvelle fois, nous affirmons notre soutien au cinéma Le Concorde, à son mode de gestion public, à sa programmation riche et diversifiée et aux différents débats, les lundis de mai invitant le public à s'exprimer sur les divers sujets de société.

Nous sommes également fiers que le dernier festival international du film de La Roche-sur-Yon permette au film « Bella e perduta » le succès qu'on lui connaît et à la ville de voir son nom en tête d'affiche.

Afin que cette dynamique et cette reconnaissance perdurent et s'amplifient, pourriez-vous nous préciser la manière dont pourra s'opérer le transfert des activités du Concorde au sein du pôle Piobetta, selon quelles modalités et selon quelles échéances ?

La Roche-sur-Yon, le 3 juin 2016

Françoise BESSEAU – Guy BATIOU ».

Réponse – Question orale du groupe EELV

Monsieur le Maire :

« Comme vous le mentionnez dans votre question, la municipalité s'est félicitée des résultats du cinéma Le Concorde. Notre souhait est clairement d'intégrer le cinéma Le Concorde dans la réflexion

du projet Piobetta. A ce jour, vous n'êtes pas sans savoir que la consultation est toujours en cours avec les différents promoteurs retenus.

Je peux vous informer cependant que cet établissement est mentionné dans chacune de leurs réflexions. Il est trop tôt et il n'est simplement pas autorisé aujourd'hui de vous informer sur le transfert éventuel des activités de cet établissement yonnais sur le pôle de loisirs Piobetta souhaité par l'équipe municipale.

Vous aurez bien entendu toutes les informations en temps et en heure à partir du moment où cela sera autorisé. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 28.

Le Maire

Luc BOUARD

